

L'actu du jour

Tes 3 infos de la semaine : des cerfs-volants, le droit de vote des femmes et un couvre-feu

Ça s'est passé entre le 19 et le 25 avril : des centaines de cerfs-volants parcourent le ciel de Berck-sur-Mer, dans le nord de la France. Les femmes françaises ont obtenu le droit de vote il y a tout juste 80 ans, le 21 avril 1944. Et un couvre-feu a été mis en place en Guadeloupe, pour les moins de 18 ans.



(© Rencontres internationales des cerfs-volants de Berck-sur-Mer. – © Sophie Libermann/Hans Lucas/AFP. – © ARIE Botbol/Hans Lucas/AFP.)

Festival de couleurs

Le 20 avril, c'était le début de la 37^e édition des Rencontres internationales de cerfs-volants à Berck-sur-Mer, dans le nord de la France. **Des professionnels des cerfs-volants, venus du monde entier, s'y rassemblent pour créer des spectacles sur la plage.** Des centaines de cerfs-volants multicolores en forme de pieuvres, de poissons, de personnages de fiction et autres créatures se mélangent dans le ciel. Tu peux les admirer gratuitement jusqu'au 28 avril.

Regarde ces ballets aériens de cerfs-volants dans cette vidéo:

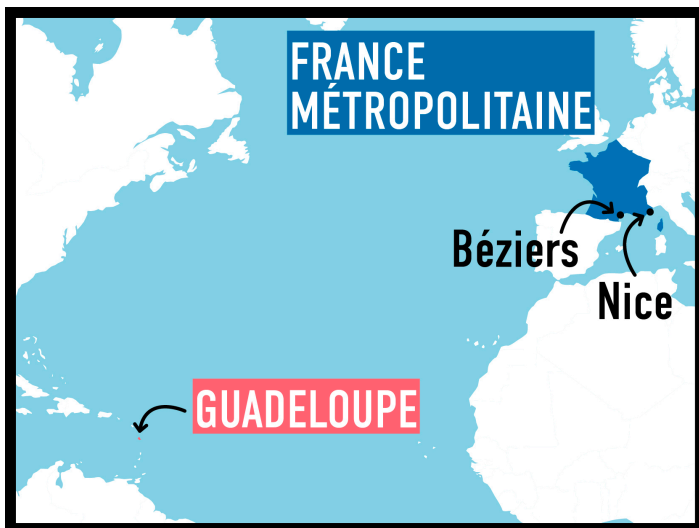
On fête le droit de vote des femmes



(© Jacques Azam)

Il y a 80 ans, le 21 avril 1944, les femmes ont obtenu le droit de vote en France?! **Historiquement, ce droit était réservé aux hommes, car on considérait que les femmes ne devaient pas donner leur avis en politique.** Mais, en avril 1944, peu avant la fin de la Seconde Guerre mondiale, on se rend compte que les femmes ont été très nombreuses à s'engager dans la Résistance. Comment leur refuser le droit de vote alors qu'elles ont risqué leur vie pour défendre la France?? **C'est ainsi que le général de Gaulle leur accorde enfin ce droit, tant attendu par les Françaises.**

Un couvre-feu en Guadeloupe



À 20 heures, le lundi 22 avril, un couvre-feu a été mis en place dans plusieurs quartiers de la ville de Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe. **Les jeunes de moins de 18 ans n'ont pas le droit de sortir entre 20 heures et 5 heures du matin sans un adulte responsable.** Et la police contrôle que les jeunes se trouvant seuls dehors ont plus de 18 ans.

Selon les autorités, ce couvre-feu permet de **protéger la population, mais aussi les plus jeunes**, des violences commises pendant la nuit. Appliqué pour un mois, il est renouvelable si besoin.

Des villes situées en France métropolitaine, comme **Béziers et Nice**, ont aussi annoncé vouloir mettre en place **des couvre-feux**, pour les moins de 13 ans cette fois.

Si tu es abonné au journal papier **1jour1actu**, retrouve plus d'informations sur ces couvre-feux, dans le n° 432, qui sortira le 3 mai.

France : des couvre-feux pour les jeunes

Depuis le 22 avril, les jeunes de moins de 18 ans n'ont plus le droit de sortir seuls la nuit dans des quartiers de Paris-à-19m, en Doubslogne, D'autres villes françaises ont pris la même décision pour les moins de 13 ans.

1 C'est quoi, un couvre-feu ?

UNE DECISION EXCEPTIONNELLE...
Un couvre-feu interdit à la population de sortir à partir d'une certaine heure. Il est décidé par un ministre, un maire... pour une raison précise. Il y a déjà eu des couvre-feux en France, par exemple en 2005, durant le Covid.

...AVEC DES REGLES STRICTES
Un couvre-feu doit être respecté : c'est la loi. En Doubslogne, les mineurs doivent rester chez eux entre 20 heures et 5 heures. À Belfort et à Nice, les moins de 13 ans n'ont pas le droit de sortir entre 23 heures et 6 heures. S'ils n'obéissent pas, des policiers peuvent donner une amende à leurs parents.

2 A quoi ça sert ?

À ENPECHER LES VIOLENCES...
La Doubslogne connaît une augmentation de la violence chez certains mineurs. Des bandes de jeunes de 13 ou 14 ans ont, par exemple, brûlé des poubelles. D'autres ont menacé des passants avec des armes. Le couvre-feu a pour but d'empêcher ces violences.

... POUR PROTÉGER LA POPULATION
En limitant les violences, le couvre-feu permet à la population de vivre plus en sécurité. Il protège aussi certains jeunes, qui pourraient être influencés et devenir violents à leur tour.

3 Est-ce que ça va durer ?

UNE ACTION LIMITEE DANS LE TEMPS
Un couvre-feu permet de limiter les violences le temps de sa durée. Mais elles peuvent reprendre après. On ne peut pas mettre en place un couvre-feu de façon durable, c'est éphémère. En Doubslogne, le couvre-feu a été décidé pour un mois, et sera prolongé si nécessaire. À Belfort, il est prévu jusqu'au 30 septembre. Et à Nice, tout l'été.

ET APRÈS ?
D'autres décisions sont nécessaires pour résoudre de façon durable ces problèmes de violence.

Source : Reuters/Alamy



Retrouve cet article dans l'hebdo 1jour1actu n° 432.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](https://www.1jour1actu.com)